

Déclaration d'accessibilité

Direction FEDER, s'engage à rendre ces sites accessibles, conformément à la législation suivante : Ordinance regarding the accessibility of websites and mobile applications for regional government bodies and the municipalities (Brussels Capital Region).

La présente déclaration d'accessibilité s'applique à :

- Site Web: <https://feder.brussels>
- Site Web: <https://efro.brussels>
- Site Web: <https://erdf.brussels>

Niveau de conformité

Ces sites sont en conformité partielle.

Préparation de votre déclaration

Un audit interne de l'accessibilité sera prochainement effectué. L'analyse simplifiée dont il fera l'objet sera prochainement décrite ci-dessous.

Contenu non accessible

/

Alternatives proposées

/

Coordonnées de contact

En cas de question ou réflexion sur l'accessibilité de notre site, vous pouvez contacter la direction FEDER (feder@sprb.brussels).

Si le service ci-dessus ne répond pas, vous pouvez contacter le médiateur suivant :

Service public régional de Bruxelles.

Bruxelles Synergie.

Service des Plaintes – Direction Qualité et Performance.

Place Saint-Lazare 2.

1035 Bruxelles.

Tél. : + 32 (0)2 204 21 11.

e-mail : plaintes@sprb.brussels

Plan d'amélioration

D'autres démarches seront entreprises prochainement afin d'améliorer l'accessibilité du site.

Cette déclaration a été préparée le 12/03/2024.

Le dernier examen de la déclaration a eu lieu le 12/03/2024.